

ANNEE 2016

DELIBERATION N°

20160081

SEANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 15 décembre 2016

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

Vote : 19 (dont 3 procurations)

Pour : 19

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille seize, le 19 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 décembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÏNY, Pierre SORHAITS, Mmes Chantal BONZON, Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE, Valérie RECARTE, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique GALLOT, Dominique VIGIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Dominique GAY à M. Paul BAUDRY, Mme Emmanuelle DALLET à Mme Dominique GALLOT, M. Michel KLISZ à M. Michel LAHORGUE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Autorisation de signer une convention avec
l'Association Communale pour la Cantine Scolaire
(A.C.C.S).**

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de passer une convention d'objectifs avec l'Association Communale pour la Cantine Scolaire (A.C.C.S.) pour trois ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Cette convention, dont le modèle est fourni en annexe, aura pour objet de fixer les objectifs que la commune entend voir respecter pour continuer à participer au financement de la structure.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'A.C.C.S. pour trois ans.

Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.